Intervention du Président du Sénat, M. Gérard Larcher,
à l'occasion de la Journée nationale de commémoration
des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition

Dimanche 10 mai 2026 - Jardin du Luxembourg

Monsieur le Premier ministre,
Messieurs Jean-Marc Ayrault, Manuel Valls, anciens Premiers ministres,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Madame et Monsieur les Vice-Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat,
Monsieur le Questeur du Sénat,
Madame la Présidente de la Délégation aux Outre-Mer du Sénat et Madame la Sénatrice, Secrétaire du Sénat,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires, Mes chers collègues,
Madame la Défenseure des Droits,
Monsieur le Procureur général près la Cour de Cassation,
Monsieur le Maire de Paris,
Madame la Déléguée spéciale, chargée des relations internationales représentant la Présidente de la Région Ile-de-France,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Madame et Messieurs les Préfets,
Messieurs les Maires,
Messieurs les représentants des cultes,
Monsieur le Secrétaire Général du Sénat,
Madame le Secrétaire Général de la Questure,
Mesdames et Messieurs,

Il y a vingt ans, jour pour jour, Jacques Chirac, Président de la République célébrait pour la première fois la journée des « *Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* ».

Cette Journée nationale est intimement liée au Sénat par le choix du Jardin du Luxembourg où a été érigée une sculpture de Fabrice Hybert intitulée « *Le cri et l'écrit* », montrant ainsi qu'au cri des opprimés répondait l'écrit de la Loi.

Elle est aussi liée au Sénat par le jour retenu pour cette commémoration, c'est en effet le 10 mai 2001, il y a 25 ans, que notre assemblée vota à **l'unanimité** la loi par laquelle la France devint le premier pays dans le monde à reconnaître la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité (*rapporteur Jean-Pierre Schosteck*).

C'est l'aboutissement d'un processus législatif, que la députée de Guyane, Christiane Taubira avait initié trois ans plus tôt.

Gaston Monnerville, lui aussi, originaire de la Guyane, Président du Sénat, petit-fils d'esclave, liera ce combat à son attachement à la République. À la Sorbonne, lors de son discours consacré à l'abolition de l'esclavage du 27 avril 1948, il déclarait :

« *Tout est possible à celui qui refuse la servitude.*

C'est la leçon qui se dégage de l'exemple même d'un homme comme Victor Schoelcher. C'est celle dont nous, hommes de couleur, venant de tous les horizons d'Outre-Mer, voulons nous inspirer sans cesse, car elle nous montre qu'une volonté tenace, mise au service de la raison et d'un haut idéal, est susceptible de changer la face du monde !

Elle a été notre guide aux heures où le fanatisme bestial menaçait d'éteindre les lumières de l'esprit et où avec la France, risquait de sombrer la Liberté. »

Il y eut des femmes et des hommes libres tels qu'Olympe de Gouges, l'abbé Grégoire et Victor Schœlcher, tous deux sénateurs, qui ont toujours placé leur engagement républicain au-dessus de tout, engagement qui les pousse à rendre indissociable l'abolition de l'esclavage de l'octroi de la citoyenneté.

L'abbé Grégoire proclame la citoyenneté pour tous les esclaves le 11 mai 1791. Cette première abolition est le résultat de l'action des *oubliés de l'égalité* qui se révoltèrent à Saint-Domingue avec à leur tête Toussaint Louverture.

N'oublions jamais que les esclaves ont aussi, eux-mêmes, combattu pour cette abolition, leur liberté et leur humanité !

Ce fut le combat que mena Jean-Baptiste Belley, représentant de Saint-Domingue au sein de la Convention nationale, premier député noir de l'Histoire de France, et auquel l'exposition que nous venons de voir rend hommage.

Et je voudrais aussi, en ce jour, saluer la mémoire du Général Dumas, dont nous célébrons le 220ème anniversaire de la mort. Né dans l'île de Saint-Domingue, ce fils d'une mère esclave et d'un père noble, deviendra en 1793, le premier général d'origine africaine de l'armée française. En 1798, il s'embarque pour l'Égypte avec Bonaparte qui l'a nommé à la tête de sa cavalerie. Il sera le père d'Alexandre Dumas, l'auteur « des Trois Mousquetaires ».

D'autres Révolutions seront nécessaires pour relancer ce combat en faveur de l'accession à la citoyenneté. C'est l'abolition de l'esclavage en 1848 et l'adoption du suffrage universel qui posent enfin la question de l'accession à la citoyenneté active des affranchis.

C'est Victor Schœlcher qui est à l'origine du décret d'abolition du 27 avril 1848, il constitue le texte fondateur de la citoyenneté en rendant l'esclavage hors la loi et en disposant en son article 6 que ces dernières seront représentées à l'Assemblée nationale.

Un vent de liberté souffla alors dans ce qui structurait la vie de ces anciens esclaves, un formidable appel à l'éducation, à la démocratie et à l'accession à la propriété se fit entendre ! C'est cela aussi la citoyenneté !

Héritiers de l'abbé Grégoire, de Victor Schœlcher, d'Aimé Césaire, nous sommes aujourd'hui les dépositaires de ce moment de la conscience humaine où la France brisa enfin les chaînes des esclaves pour leur accorder la citoyenneté.

Ce moment de mémoire partagée est l'occasion de rappeler que l'esclavage et la traite négrière trouvent leur insupportable justification intellectuelle et morale dans l'idée d'une race inférieure en contradiction absolue avec notre idéal républicain.

Il doit être pour nous l'occasion de montrer que la lutte contre l'asservissement et celle contre le racisme sont encore des combats que nous avons à mener, avec exigence et sans accommodement !

Le cinéma, à l'image du récent film soutenu par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, *Furcy, né libre,* – les plateformes numériques doivent être au cœur de ce combat.

Il nous faut résister. Il nous faut refuser tout abandon, refuser toute forme d'assujettissement de notre capacité à penser, à agir et à imaginer !

Ces combats menés, au premier rang, par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, cher Jean-Marc Ayrault, et nombre d'associations doivent rassembler tous ceux qui mettent les valeurs républicaines au cœur de leurs engagements politiques. Ce sont des combats que je veux continuer à mener inlassablement, dans mes fonctions de Président du Sénat, avec l'ensemble de mes collègues sénateurs.

La loi de 2001 est en elle-même un combat, combat de la mémoire, elle a ouvert la voie aux réparations en rendant ces crimes imprescriptibles et donc réparables sans limite dans le temps. Les crimes reconnus gagneraient maintenant à être réparés. Il en va du sens de la justice.

La réparation peut prendre des formes multiples : symbolique, culturelle, éducative, sociale, économique dont l'ampleur et la nature doivent être construites dans le dialogue et la reconnaissance.

Le sens d'une commémoration comme la nôtre, c'est aussi de ne pas oublier ces enfants, ces femmes et ces hommes qui font aujourd'hui l'objet d'une exploitation barbare. C'est l'affirmation de l'universalité et de l'indivisibilité de l'espèce humaine.

Puisse cet esprit inspirer nos prochains combats de l'Orient à l'Afrique !

Comme le déclarait Victor Schœlcher : « *Disons à nos enfants que tant qu'il restera un esclave sur la surface de la Terre, l'asservissement de cet homme est une injure permanente faite à la race humaine tout entière* ».

C'est cette force d'expansion indéfinie qui nous permet de combattre cette injure permanente !

Il en va de notre dignité et de notre courage !

Il en va du respect des valeurs de la République auxquelles nous devons rester si attachés !

Je vous remercie.